L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 OCTOBRE 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION SI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $3 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par J. C. Kosec, constable—à son bureau, au coin des rues St-Charles et Commercial Place, un jugement rendu pour une somme de $80.

Par Holz Blohm & Co—à leur salle d'encan, marchandises sèches françaises, anglaises et américaines.

Par Thomas & Spear—à 11 heures 1/2, rue Circus entre Commune et Gravier, le contenu d'un magasin de vaisselle et le bois de la maison.

Par S. Guinault—à 11 heures, rue Victoire, entre [illegible] et Douane, à côté de l'écurie de Canteron, une vacherie, composée de 42 vaches laitières, taureau, chevaux, &c. et un lot de meubles.

Par C. E. Fortier—à 10 heures au coin des rues St-Philippe et Villeré, le fond d'une grocerie et des meubles.

Par F. Roger & Co—à leur salle d'encan, 300 lots marchandises sèches.

Par O. Valeton—à 10 heures, à l'entrepôt Great Western, [illegible] Julie et Foucher. 18 futailles bière d'Ecosse en bouteilles.—Et, au No 43 de la rue Tchoupitoulas, betteraves de New York.

Par Montgomery Bros & Co—à leur salle d'encan, vente régulière de meubles.—Et aux écuries de P. Liner rue Gravier, superbes chevaux appareillés, beaux chevaux de monture et de harnais, mulets, vaches laitières, etc.—A midi, sur la Levée, au dessus de la rue Poydras, pommes de terre.

Par Vincent & Co—marchandises sèches étrangères et américaines—sans réserve.

Par Hoffman, Marks & Co—au No 36 de la rue de Chartres, bottes, souliers, brodequins, pour hommes, dames et jeunes garçons—vente sans réserve.

Par D. E. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue [illegible], et betteraves.

☞ Achetez vos confitures et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ La vente de Base Bal, &c, annoncée par MM Thomas & Spear, pour aujourd'hui 22 octobre, est remise indéfiniment.

La Convention

On trouvera plus loin l'ordre du général Mower, convoquant pour le 23 novembre prochain la fameuse Convention nègre élue à la suite d'un enregistrement entaché de partialité et de fraude, et après une élection à laquelle les neuf dixièmes des électeurs blancs ont refusé de prendre part parce qu'ils n'ont pas voulu donner l'autorité de leur concours à ce qu'ils considéraient comme une immense tromperie.

L'enregistrement comprend en effet 82,885 noms de gens de couleur et l'élection nous donne 79,174 votes dont 75,083 en faveur d'une convention. Nous savons qu'aucune garantie n'a été prise contre l'enregistrement frauduleux des affranchis, leur couleur leur servait de certificat et l'on n'exigeait d'eux aucune preuve attestant qu'ils remplissaient les conditions d'age, de residence, &c. Or, comme le chiffre de 82,000 électeurs est tout à fait hors de proportion avec celui de la population de couleur de cet Etat, et qu'il est avéré qu'un grand nombre de nègres de 17 à 21 ans se sont fait inscrire et sont allés voter, on peut affirmer en toute sureté que si les opérations électorales eussent été conduites avec impartialité, et les votes frauduleux écartés, il n'y aurait pas eu la majorité requise pour la Convention. Ces faits sont patents pour tous les gens de bonne foi, mais les radicaux n'en continueront pas moins jusqu'au bout leur programme de reconstruction. Les contribuables auront même à payer la carte de cette seconde édition de la reconstruction de Banks.

L'Introduction des Chinois.

Le Congrès républicain noir qui traite d'antirépublicaine toute distinction basée sur la race et la couleur, a, par excès de zèle pour ses amis noirs, outrageusement violé son principe égalitaire en faisant une loi spéciale et exceptionnelle relative aux immigrants chinois. Cette loi absurde a d'ailleurs été fort mal comprise par les fonctionnaires fédéraux à la Nouvelle-Orléans qui n'en connaissent peut-être pas le texte, et son application a donné lieu à un odieux abus de pouvoir, à l'arrestation d'un capitaine américain et à la saisie de son navire, sous le prétexte qu'il avait amené des passagers chinois de la Havane à la Nouvelle-Orléans. Ce fait arbitraire vient d'amener un échange de correspondance entre M. Bradish Johnson, riche planteur de la Louisiane, et M. McCulloch, secrétaire du Trésor. L'opinion de ce dernier sur la portée de la loi est bonne à enregistrer; on verra qu'il rejette sur un autre département du gouvernement la responsabilité des actes illégaux dont il est question. Voici les principaux passages de cette correspondance:

New-York, 28 août 1867.

A l'Hon. Hugh McCulloch, secrétaire du Trésor:

Monsieur:—J'ai vu avec une certaine surprise que le gouvernement des Etats-Unis a ordonné l'arrestation du capitaine d'un brick de Cuba et la mise sous cautionnement du navire, par suite d'une tentative d'introduction de certains travailleurs chinois de l'île de Cube en Louisiane. Je vous écris afin d'expliquer le véritable état des choses tel que je le comprends en ma qualité de planteur américain et j'espère que l'explication sera satisfaisante.

La cause de l'arrestation est sans aucun doute basée sur une prétendue violation de la loi du Congrès qui interdit l'introduction des coolies dans ce pays, mais les faits établiront que cette loi n'a pas été violée, au moins en ce qui concerne les principes d'humanité.

L'introduction de travailleurs immigrant volontairement est une toute autre affaire. Les coolies qui sont venus à Cube il y a huit ans ont servi leur temps et sont maintenant experts dans la culture de la canne à sucre, et apprenant que les cultivateurs en Louisiane sont disposés à payer quinze dollars par mois avec le logement et la nourriture, ils désirent venir dans notre pays, et [illegible]. Ce sont des hommes libres qui désirent améliorer leur condition, et chacun de ceux qui arrivent ajoutent aux ressources productives du pays.

Sans aucun doute le gouvernement espagnol, aussi bien que les habitants de Cube, se réjouiraient de voir notre gouvernement interdisant l'introduction des travailleurs chinois aux Etats Unis, mais pourquoi empêcher aucun homme de venir gagner honnêtement sa vie sur nos rivages? Est-ce que l'esprit de nos institutions n'invite pas à venir tous ceux qui veulent immigrer de leur propre consentement.

Je suis aussi opposé que qui que ce soit à l'infâme traite des coolies, telle que l'Espagne la fait, en arrachant des gens, trop confiants, de leurs foyers, pour les mettre en servage dans un pays étranger, mais il n'y a rien de semblable ici. Celui qui écrit ces lignes parle par expérience, attendu qu'il a donné des ordres pour faire des contrats avec quelques-uns de ces Chinois et qu'il les connait comme cultivateurs. Il peut certifier qu'il a quelques travailleurs chinois de cette classe depuis quelque temps sur sa propriété, et qu'il n'a pas d'hommes plus tranquilles et plus industrieux. Ils sont d'une grande frugalité, rangés dans leurs habitudes, et ceux qui se sont mariés ont épousé des blanches et paraissent très heureux dans leur vie domestique.

Il me semble que tout ce que le gouvernement doit faire, c'est de n'appliquer la loi sur les coolies qu'à l'enlèvement par force et par contrainte de ces individus de leur terre natale.

Supposez qu'en vertu des mêmes considérations le gouvernement interdise d'employer les milliers de Chinois qui travaillent maintenant au grand chemin de fer du Pacifique ou dans les mines et à l'agriculture en Californie; les mêmes raisons doivent être applicables dans ce cas puisqu'il s'agit du même peuple.

Il n'est pas à craindre que l'introduction des coolies nuise aux travailleurs de couleur dans le Sud, nous avons plus de terres que tous les travailleurs dont nous pourrons disposer d'ici à longtemps ne pourront en cultiver, et la saine concurrence sera celle du travail et de la frugalité contre la paresse et la dissipation.

BRADISH JOHNSON.

Département du Trésor, 2 septembre 1867.

J'ai l'honneur de répondre directement et plus longuement à votre communication, dont l'importance ne m'a pas paru exagérée au point de vue que vous exposez; et en le faisant je me référerai à certaines sections des lois qui ont trait à l'immigration des Chinois.

La section 4 de l'acte du 19 février 1862 pour interdire la traite des coolies requiert des permis consulaires ou certificats d'émigration volontaire en expliquant les faits d'une façon spéciale; et la section 2 de l'acte du 4 juillet 1864 "pour encourager l'immigration" porte qu'aucune disposition y contenue, relative aux contrats faits par des émigrants, ne sera considérée comme autorisant aucun contrat contrevenant à la Constitution des Etats Unis, ou créant en aucune manière la condition d'esclavage ou de servitude.

Il n'y a rien dans ces lois qui tende à interdire ou à décourager l'émigration libre et volontaire d'aucun sujet chinois, ou qui affecte le droit d'un navire à transporter à son bord des personnes ou des passagers de cette catégorie. Au contraire, les dispositions précédentes, en accordant aux coolies la protection du gouvernement contre la violence et la fraude, sont de nature à donner un élan et une vitalité nouvelle à l'immigration de cette classe.

En vertu de cette manière de voir, quand le 23 juillet dernier mon département reçut d'une branche différente de l'Exécutif une information concernant une prétendue traite de coolies entre la Havane et la Nouvelle Orléans, en contravention avec les lois des Etats Unis, une copie de la communication fut envoyée au Collecteur de la Douane à la Nouvelle Orléans pour lui servir d'instruction et de guide, et le 1r du mois dernier une circulaire générale a été adressée aux collecteurs des Douanes, le long des côtes de l'Atlantique et du Pacifique, pour les charger de s'enquérir de tous les cas où il y aurait lieu de suspecter une violation des lois réglementant l'immigration des coolies, et d'en faire un rapport au département en portant les faits à la connaissance de l'avocat des Etats Unis.

Il n'a été reçu aucun rapport sur des mesures qui auraient été prises en vertu de ces instructions, et si, comme le porte votre communication, "le gouvernement des Etats Unis a ordonné l'arrestation du capitaine d'un brick de l'île de Cube, et la mise sous caution de ce navire à cause d'une tentative d'introduction de certains travailleurs chinois de l'île de Cube en Louisiane" ce département n'a aucune connaissance officielle du fait.

Il est donc probable que la mesure sur laquelle vous appelez l'attention a été prise par un fonctionnaire d'un des autres départements exécutifs du gouvernement ayant juridiction dans de ces cas pareils.

H. McCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

LA TAXE SUR LE COTON.—On signe à Cincinnati une pétition puissamment motivée pour l'abolition de la taxe sur le coton. Plusieurs organes radicaux influents, la *Tribune* de Chicago, entre autres, se sont prononcés contre la taxe; et il est assez probable qu'elle sera rappelée par le Congrès.

Dans la Georgie et l'Alabama on a formé une association pour réclamer par les voies judiciaires la restitution de la taxe, que des jurisconsultes compétents ont déclarée inconstitutionnelle. Avec le temps on finira par avoir justice des spoliations et des iniquités dont le Sud a été victime.

LA RÉCOLTE DE COTON DE 1866-67.—Le *Savannah Republican* du 10 courant donne le total de la récolte de coton aux Etats-Unis pour l'année finissant le 1er septembre 1867. On a reçu 2,019,271 balles, dont 300,000 environ restant des anciennes récoltes, ce qui réduit la production à 1,700,000 balles. Dans la même année on a exporté 1,552,311 balles, ce qui a laissé pour la consommation 466,961 balles.

Elections de Novembre.

Voici le nom des Etats dont l'élection doit avoir lieu le 5 novembre prochain:

NEW YORK.—Secrétaire d'Etat, Contrôleur, Trésorier, Avocat-Général, Ingénieur d'Etat, Commissaire des canaux, Inspecteurs des prisons d'Etat, Juges et membres de la Législature.

WISCONSIN.—Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, Secrétaire d'Etat, Trésorier, Contrôleur, Avocat Général, Inspecteur des prisons, Membres de la Législature et amendement à la Constitution.

MARYLAND.—Constitution.

MASSACHUSETTS.—Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, Secrétaire d'Etat, Trésorier, Avocat Général, Conseillers et Membres de la Cour générale.

MINNESOTA.—Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, Secrétaire d'Etat, Auditeur, Trésorier, Avocat Général et Membres de la Législature.

NEW JERSEY.—Membres de la Législature, amendement à la Constitution.

KANSAS.—6 Nov.—Membres de la Législature et amendement à la Constitution.

MICHIGAN.—Elections d'Etat et amendement à la Constitution.

Tous les amendements à la Constitution dont il est question contiennent une clause pour l'adoption du suffrage nègre.

LES IRRÉGULARITÉS DE LA POSTE.—La lettre suivante ne fait que signaler un état de choses contre lequel nous avons cessé de protester en désespoir de cause:

Monsieur le Rédacteur.

En attirant l'attention de qui de droit sur la manière plus qu'imparfaite dont certains officiers de Poste remplissent leur devoir, je crois me faire l'interprète de plusieurs personnes. Pour ne citer ici qu'un exemple, je dirai que je [illegible] une centaine de milles de la Nouvelle Orléans; que depuis trois mois et plus on m'envoyait régulièrement par la Poste un journal hebdomadaire de la ville, et que depuis ce temps je n'ai reçu ce journal que deux fois. [illegible] Ont-ils été égarés? Ont-ils été détournés? Je n'en sais rien; mais sur quinze je n'en ai reçu que deux: il serait presque temps de [illegible] vers la Minnesota ou l'Oregon.

A. PENOUIL.

Du 18 octobre 1867.

Ordre Militaire.

Convocation de la Convention d'Etat.

Quartier Général du 5e Dist. Mil.; Nlle-Orléans, Le, 21 oct. 1867.

Ordre 166. [EXTRAIT]

1. Conformément aux troisième et quatrième sections de l'acte supplémentaire du Congrès, passé le 23 mars 1867, le général commandant déclare, par la présente, que le vote total donné par l'Etat de la Louisiane, à l'élection des 27 et 28 sept. 1867, sur la question d'une convention pour le but d'établir une constitution et un gouvernement civil pour l'Etat, loyal envers l'Union, est comme suit: 79,174. De ces votes 75,083 ont été donnés pour la convention, 4006 contre et 85 étaient blancs.

Une majorité de tout le nombre enregistré dans l'Etat ayant voté "pour la convention" comme il est prescrit par les actes du Congrès, les délégués élus aux dites élections, ainsi qu'ils sont désignés ci-après, sont notifiés de se réunir en convention à la salle de Mechanics' Institute, dans la ville de la Nlle Orléans, Le samedi, 23 novembre 1867, dans le but de faire une constitution et un gouvernement civil suivant les clauses des actes du Congrès du 2 et 23 mars 1867.

Les personnes nommées dans la liste suivante ayant reçu une pluralité des votes donnés pour la délégation à une convention, suivant les règles établies pour les districts et les paroisses, par ordre spécial No 119, de ce quartier général, sont par la présente, déclarées élues.

(Voyez leurs noms dans notre partie anglaise.)

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—21 octobre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	72	deg.
Midi	79	"
3 heures P. M.	81	"
6 heures P. M.	79	"

RAPPORT MORTUAIRE.—Dans la journée qui a expiré dimanche matin à 6 heures, il y a eu 69 décès dont 35 de la fièvre jaune, et dans la journée qui a expiré hier matin, lundi, à la même heure, il y a eu 53 décès dont 31 de la fièvre jaune et 8 d'autres fièvres.

CHUTE FATALE.—M. Timothy Casey, demeurant rue Clio, entre Bacchus et Apollon, est tombé d'une fenêtre du 2me étage d'une maison rue des Dryades, entre Lafayette et Girod, à 10 heures et demie, dimanche soir, et s'est tué sur le coup. Casey était âgé de 28 ans, né en Irlande, et demeurait à la Nouvelle-Orléans depuis 15 ans.

UNE AUTRE VICTIME DU FLÉAU RÉGNANT.—M. V. M. Kimball, caissier au bureau du général Steedman, collecteur du Revenu de l'Intérieur, est mort dimanche de la fièvre jaune. Il laisse une famille qui est fort heureusement à son aise, à Fort Wayne, Indiana.

LES PASSAGERS DU "DORELTA."—La barque des *Dorelta*, de Brême, détenue au-dessous de la Quarantaine, par ordre du général Mower, a reçu hier la permission de remonter le fleuve jusqu'aux casernes, près de la limite inférieure du Troisième District, où 264 de ses passagers, allant à St. Louis, ont été pris à bord du *Stonewall* à la condition de se rendre à leur destination sans s'arrêter à aucun port. 42 passagers restent à bord du *Dorelta*, quelques uns ayant l'intention de se fixer à la Nouvelle Orléans et d'autres voulant aller au Texas. Le passage des émigrants à St. Louis, sur le *Stonewall*, a été assuré par la société allemande de cette ville à $4.50 par chaque grande personne et $2.50 pour les enfants au dessous de 12 ans, excepté ceux de 3 ans qui ne paient rien. Le *Stonewall* n'a rien demandé pour les bagages.

MORT SUBITE.—Un individu nommé Hans Book est mort subitement dimanche soir, près de la nouvelle maison d'école, sur la route de Gentilly. A en juger par les apparences, c'était probablement un étranger.

THÉATRES.—Le théatre St-Charles, qui devait s'ouvrir le 28 du courant, ne s'ouvrira que le 4 novembre. L'ouverture de l'Académie de Musique et du théatre des Variétés éprouvera, sans doute, le même retard.

COUR DU RECORDER DU TROISIÈME DISTRICT.—James Adams, accusé par Joe Kline de lui avoir volé $100, a été interrogé hier et renvoyé devant la Première Cour de District.

François Jobs, accusé de vol par Mr. E. F. Mioton, a été envoyé au Workhouse pour 30 jours.

LES COMMISSAIRES DE LEVÉES.—Une réunion des commissaires de Levées devait avoir lieu hier à la salle de l'Institut, mais un des membres, M. Gry, ayant été retenu chez lui pour raison d'indisposition, le meeting a été ajourné faute de quorum.

COUR DU RECORDER DU PREMIER DISTRICT.—M. Julian Nevil, le nouveau recorder, a présidé hier pour la première fois.

Charles Kramer, accusé d'avoir volé deux barils de saindoux valant $100, sera interrogé le 28.

Michel Larkin répondra le même jour à l'accusation d'avoir volé à Mme Donohoe, rue Félicité No 131, une montre d'argent qui lui avait été confiée par George Richer.

SYMPTOMES BELLIQUEUX.—Berlin, 30 septembre:

La *Gazette de la Croix* publie un article contre la presse française. L'article insiste sur ce point que maintenant la presse officieuse allemande est obligée de repousser les menaces contre la Prusse. *La Gazette* soutient en outre que le gouvernement français augmente sans relâche ses armements. Elle proteste solennellement contre toute intervention. Elle exprime l'espoir que la France sera plus circonspecte que ces journaux belliqueux, et elle termine en déclarant que, dans le cas contraire, la Prusse est prête à relever tout défi.

La Paix ou la Guerre en Europe.

Le journal *La France* vient de publier une série de lettres qui portent la signature du secrétaire de la rédaction, mais qui étant datées de Le Queyroix, château de M. de La Guéronnière, sont attribuées à la plume de ce sénateur. Voici la dernière de ces lettres qui a un vif intérêt d'actualité en présence des dépêches belliqueuses que nous transmet le télégraphe:

Le Queyroix, 25 septembre.

La paix est un si grand bien, qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle rencontre les défenseurs les plus convaincus et les plus énergiques.

Même quand elle est commandée par les motifs les plus impérieux, la guerre est une horrible calamité. Ce sentiment est profond dans la société française, et il se fortifie par cette considération que l'art de détruire les hommes se perfectionne comme tout le reste, et que l'état de civilisation le plus avancé est en même temps celui où les belligérants sont armés des moyens les plus effroyables.

C'est ainsi que les guerres deviennent plus sanglantes, à mesure que l'adoucissement des mœurs et le rapprochement des peuples les rendent plus rares.

Malheur donc aux ambitions coupables qui, dans un intérêt de domination ou pour une vaine satisfaction d'amour-propre, font verser des flots de sang humain!

Mais il faut toujours compter avec les passions aveugles et surtout avec l'entraînement que produisent les succès inattendus. Il convient aussi de se demander si la situation est telle que, sans être inquiétante pour le moment, elle ne puisse, cependant, se redresser que par l'un de ces vigoureux efforts qu'un peuple soucieux de sa dignité et de sa grandeur est toujours prêt à faire, lorsqu'il s'agit de défendre son indépendance et son bonheur.

Or, la question étant ainsi posée, c'est la guerre ou la paix qui sont au bout de la réponse. Ceux qui y voient la paix ne manquent pas de raisons sérieuses et dignes d'être méditées.

Combien de personnes ai-je entendues s'écrier:

"La guerre! la guerre pourquoi? dans quel but? contre qui?

"Contre la Russie, pour l'empêcher d'aller à Constantinople? Mais elle ne songe pas, pour le moment, à faire le voyage, et elle dément, par la voie de tous ses journaux les plus accrédités, les rumeurs qui l'accusent de violer le traité de Paris.

"Contre l'Italie, pour l'empêcher d'aller à Rome? mais vous voyez ce qu'elle vient de faire avec une loyale spontanéité.

"Contre la Prusse, pour la contenir, elle aussi, dans de justes limites? Si c'est pour empêcher l'unité allemande, c'est trop tard; si c'est pour prendre nos précautions contre elle, c'est trop tôt.

"Il est trop tard pour empêcher l'unité allemande, car elle est faite; une guerre n'aurait d'autre résultat que de la précipiter en la rendant hostile. Avons-nous intérêt à nous aliéner un peuple qui, par d'autres voies que nous, arrive au point où nous en sommes? Nous convient-il de nous faire, au-delà du Rhin, les champions d'autonomies qui ne demandent qu'à abdiquer? Ne vaut-il pas mieux laisser la Prusse aux prises avec l'esprit libéral, avec l'élément radical et progressiste, qui se développeront d'autant plus et deviendront d'autant plus embarrassants qu'aucune complication extérieure ne viendra fournir des armes ou de prétextes à la dictature?

"Il est trop tôt d'un autre côté, pour nous prémunir contre des dangers qui n'existent pas encore, qui n'existeront peut-être jamais. La Prusse ne s'est pas agrandie à nos dépens. Parce qu'elle est plus forte, nous ne sommes pas devenus plus faibles. Nous n'avons que faire de revanche à prendre. La guerre de Crimée, et l'expédition d'Italie ont donné une démonstration assez décisive de notre puissance militaire pour que nous n'ayons pas besoin de la renouveler. Notre puissance économique a fait aussi ses preuves sur le champ de bataille de l'Exposition.

"Dans cette situation morale et matérielle, faut-il rouvrir la série des grandes guerres, des guerres d'influence et peut-être d'extermination? car il ne faut pas s'y tromper, le choc entre deux peuples tels que la France et la Prusse, suivie de l'Allemagne, sera terrible, et qui pourrait en calculer les suites, en prévoir le dénouement?

"Ces deux grandes nations ne peuvent-elles vivre en bonne intelligence l'une à côté de l'autre et marcher, d'un commun accord, avec toutes les forces intellectuelles et morales qu'elles représentent, à la tête de l'esprit humain, que leur rivalité ferait reculer de plusieurs siècles?

"Il convient au moins de l'essayer, et si la Prusse, qui ne peut méconnaître que sans l'unité italienne, œuvre de la France, elle n'aurait pas fondé l'unité allemande, est animée à notre égard des mêmes sentiments que nous éprouvons pour elle, pourquoi, au lieu de faire revivre les luttes désastreuses du passé, ne pas inaugurer une ère nouvelle, peut-être unique, dans l'histoire de notre civilisation?"

Ainsi parlent ceux qui veulent sincèrement la paix, et le nombre en est grand dans notre pays.

Je dis sincèrement, car ceux qui ne voudraient la paix sincèrement et sérieusement que de la défendre comme certains journaux de Paris qui proclament que nous sommes amoindris, humiliés, et qui nous engagent ensuite à rester tranquilles, pour ne pas nous exposer à des amoindrissements plus humiliants encore.

Est-ce que la France peut vivre en paix en se sentant humiliée? Est-ce que cette belle parole de l'empereur Napoléon III: "Quand la France est satisfaite, l'Europe est tranquille," n'est pas aujourd'hui plus vraie qu'il y a quinze ans?

Donc, si nous voulons la paix, tenons le langage de la paix. Ne disons pas que, par la formation de l'unité italienne et par l'avènement à peu près assuré de l'unité allemande, la France est déchue, s'est amoindrie dans son action extérieure, et que ce n'est pas un malheur, puisqu'elle sera forcée d'être sage.

On n'enchaîne pas un pays tel que le nôtre. On a brisé des obstacles bien plus redoutables que ceux que les derniers événements ont créés.

La paix dans l'impuissance serait le commencement de cet ignoble repos dont Tacite a dit qu'on finit par s'y résigner, après l'avoir détesté, lorsque l'heure de la décadence est venue.

Non! la France ne peut se reposer que dans la conscience de sa force et le respect de sa dignité.

C'est le sentiment que j'ai trouvé partout vivant et indestructible. Il serait difficile de distinguer les provinces dans l'intensité du patriotisme. Mais je dirai que je l'ai senti surtout dans nos provinces de l'est, celles dont le nom a été si imprudemment prononcé dans les chambres badoises, qui se sont montrées le plus ardemment prêtes à repousser toutes les atteintes que pourrait essuyer l'honneur de la grande patrie.

Je touche à la fin de mon travail. J'ai recueilli fidèlement et je me suis efforcé de retracer, avec toute l'exactitude possible, les impressions que j'ai rencontrées.

Ces impressions sont diverses; les unes sont pacifiques, les autres sont plus accentuées. Mais tout le monde sent que la situation est décisive et que les destinées du pays peuvent être engagées dans les résolutions qui seront prises.

Il s'agit de la position que la France, avec ses traditions, avec ses instincts, avec ses principes, doit prendre au milieu des transformations qui s'accomplissent autour d'elle, pour ne pas laisser amoindrir le patrimoine de gloire qui lui a été légué et compromettre la mission qui lui a été confiée. Les directions qui prévaudront peuvent dominer tout l'avenir de la politique française. Une immense responsabilité s'y attache donc, et il est naturel que le gouvernement et le pays se recueillent avant de se prononcer.

C'est pendant que la délibération dure encore, que tous les avis utiles, tous les sentiments patriotiques doivent se produire pour éclairer et fortifier la résolution, une résolution qui prévienne les défaillances en dissipant les incertitudes.

Si maintenant vous me demandiez de changer un moment mon rôle de rapporteur, pour prendre celui de juré, et d'affirmer, dans mon âme et conscience, quelle est celle de tant d'impressions différentes qui me paraît le mieux répondre au sentiment général du pays, je dirais:

Le pays ne croit pas la France amoindrie, mais il croit la paix menacée.

NOUVELLES DE FRANCE.

Plusieurs journaux parlent d'une seconde circulaire adressée par M. de Moustier à nos agents diplomatiques sur les affaires d'Allemagne. Un pareil bruit serait grave, s'il était authentique: car à moins que M. le ministre des affaires étrangères ne soit doué d'une dose d'humilité peu commune, il ne saurait répondre aux persiflages de M. de Bismarck sans rendre dédain pour dédain et provocation pour provocation. Nous avons quelques raisons de croire que le gouvernement français a jugé prudent de ne rien répondre, au moins pour le moment. Il est possible qu'une dépêche ait été rédigée par M. de Moustier, mais cette dépêche n'a pas été expédiée. M. de Bismarck a donc eu le dernier mot dans sa discussion sur l'entrevue de Salzbourg, comme M. Gortchakoff l'avait eu sur les affaires polonaises.

Le *Nouvelliste de Rouen* donne quelques détails sur la mission du général Fleury à Berlin, et s'exprime en ces termes:

"S'il est vrai, comme on l'annonce dans plusieurs cercles politiques, que le principal motif du voyage du général Fleury à Berlin, soit d'obtenir du roi Guillaume et de M. de Bismarck que le gouvernement prussien dans ses discours et communications officielles évite tout ce qui pourrait exciter les susceptibilités françaises, on aurait reconnu en haut lieu combien les derniers documents prussiens ont défavorablement impressionné la grande majorité du public français.

"Maintenant est-il exact que chez l'empereur cette opinion soit le résultat de rapports demandés aux préfets dans les départements? Sur ce point, comme à l'égard de l'objet réel du voyage du général Fleury à Berlin, je ne saurais rien vous affirmer, et je garderai la plus grande réserve: j'ai voulu seulement en vous traduisant ces rumeurs à l'ordre du jour, témoigner encore une fois que les préoccupations sont toujours tournées vers la Prusse et qu'il semble que la situation soit tendue à ce point que le moindre incident puisse provoquer une complication nouvelle."

On assure que M. Thiers, qui achève sa villégiature sur les bords de la Seine, à quelques lieues de Paris, y prépare deux grands discours, l'un politique sur l'état général de l'Europe par suite des fautes de la politique française, l'autre sur l'ensemble de notre situation financière par suite de l'exagération de tous les travaux de luxe et de la précipitation de toutes les entreprises: "Chaque chose peut être bonne en soi, mais l'histoire [illegible], mais le vice est de vouloir tout faire à la fois."

LA RÉVOLUTION EN ITALIE.

La *Nazione* du 29 septembre a reçu de Rome la communication du Manifeste ci-après:

"Romains!

"Le gouvernement du royaume d'Italie a adopté de grandes précautions militaires pour empêcher la violation de ses obligations internationales. Les éventualités contre lesquelles sont adoptées ces précautions ne sont jamais entrées dans notre programme, et, fidèles à nos convictions formulées dans nos actes, nous devons déclarer à l'égard de ces éventualités toute responsabilité.

"Mais si le gouvernement italien ne combat au nom des engagements contractés dans la convention de septembre, nous devons nous borner à écarter les équivoques ou ce qui nous contrarie; notre devoir ne saurait aller au-delà. Si notre esprit nous oblige à désapprouver de tels desseins, dans le cas où ils viendraient à se réaliser, notre cœur ne nous permet pas d'oublier que ceux qui nous viendraient en aide sont nos frères, sont d'ardents patriotes.

"Que faire donc en face de telles éventualités? Devrons-nous nous associer à des faits non conformes à notre programme, ou exiger que le grand parti libéral romain demeure impassible? qu'il garde et maintienne son organisation impénétrable, et qu'il laisse les forces vives du pays disséminées dans des camps ennemis hostiles, du moins étrangers l'un à l'autre? Ni l'un ni l'autre.

"Après mûre réflexion, nous avons dû décider de nous tenir à l'écart pour ne pas faire obstacle. La charité des citoyens ne cessera pas un seul instant, nous en sommes certains, de donner son obole pour venir en aide à la misère des frères nombreux qui de tant de manières différentes se trouvent être en butte aux persécutions du gouvernement.

"Rome n'a jamais pris à la légère son devoir vis-à-vis de tous ses fils bien méritants, et la commission spéciale qui fait partie depuis longtemps de notre organisation ne voudra pas assurément refuser l'aliment de contribution périodique et extraordinaire à cette œuvre philanthropique; elle continuera de l'exercer avec l'aide des chefs du parti libéral.

"Telles sont les mesures réclamées par une situation qui ne nous permet de prendre aucun autre parti, si nous ne voulons pas nous mentir à nous mêmes, ou bien opposer une force inexorable d'inertie au courant du patriotisme qui bat en ruines le dernier rempart de la tyrannie sacerdotale.

"La résolution que nous annonçons de rendre leur liberté complète à tous ceux qui peuvent prendre part à une entreprise à laquelle nous ne pouvons nous associer, aura pour effet d'empêcher que cette entreprise, si elle est inévitable, ne manque, par notre faute, de prendre tout le développement dont elle est susceptible.

"Sûrs d'avoir interprété, dans l'esprit du patriotisme le plus sincère, le besoin actuel du pays, nous nous tournons vers tous ceux qui aiment vraiment la patrie; et disposés à faire, en tant qu'individus, tous nos efforts dans le sens des aspirations nationales, nous crions avec eux: *Vive Rome libre! Vive l'Italie unie!*

"Rome, le 22 septembre 1867.

"*La Junte nationale romaine.*"

On lit dans le *Movimento* de Gênes du 29 septembre:

"Pendant que le général Garibaldi était détenu dans la citadelle d'Alexandrie, des soldats du 41e régiment de ligne, des chasseurs francs, des soldats du 4[illegible] et des artilleurs stationnant dans la citadelle, se sont réunis sous ses fenêtres. Le général s'est montré et a remercié avec effusion la troupe des témoignages sympathiques qu'elle lui prodiguait.

"Nous irons facilement à Rome, a dit Garibaldi, avec des hommes comme vous; mais vous êtes désireux de vous battre avec les zouaves du Pape; ces gens là ne méritent que d'être chassés avec la crosse de nos fusils.

"Nous n'avons plus que peu de chose à faire. Il nous reste seulement à balayer les ordures. Le Tyrol et Rome viendront. Vous, mes amis, soyez fidèles à la discipline. Sans discipline, pas de troupe d'aucune sorte. L'Italie est fière de vous; vous constituez une grande partie de son avenir, car vous êtes son espérance. Soyez disciplinés toujours.

"Le jour viendra où nous ferons voir à certains voisins insolents que nous sommes toujours les descendants des Romains qui, par la force de la volonté et de la discipline, furent le peuple le plus puissant et le plus civilisé de la terre.

"Je serais heureux de vous commander alors. Oui, ce serait le plus beau jour de ma vie. Si mes jambes refusaient de me porter aussi vite que vous marcherez, eh bien! je vous accompagnerai assis sur un fourgon. Encore une fois, merci de l'affection que vous me portez, et gardez bien votre belle discipline."

Puis, de la main, le général congédia la troupe.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Frais pour la Reconstruction.
Dette des Chemins de fer du Sud.
Politique dans l'Ouest.
Geo. H. Pendleton pour la Présidence.
Plateforme démocratique.
Profession de Foi financière.
Meeting à Richmond.
Une Bagarre de Nègres.
Arrestation de Nègres à Savannah.
Nouvelles d'Europe.
Evacuation du Territoire romain par les Insurgés.
Démission du Ministre Ratazzi.
Pas de Réponse encore à l'Ultimatum de Napoléon.
Nouvelles contradictoires sur le Mouvement contre Rome.

Londres, 21, midi—Consolidés 93 5/8. Bons 68 3/8.

Liverpool, 21—Coton plus ferme. Vendu 16 mille balles à 8 5/8. Orleans 8 7/8.

Londres, 21, 2 P. M.—Garanties américaines en hausse. Bons 69.

Paris, 21, 2 P. M.—Quelques nouvelles favorables ont fait monter les rentes. Bourse ferme.

Liverpool, 21—Coton ferme à la clôture; prix sans changement. Vendu 15,000 balles.

Florence, 21—La nouvelle de l'évasion de Garibaldi de l'île de Caprée, est réitérée et semble n'être contredite en aucune manière. Ratazzi a résigné et sera remplacé par le général Alemobrea. Quelques bandes d'insurgés restent sur le territoire romain. L'évacuation n'est pas aussi complète qu'on l'avait rapporté précédemment.

Paris, 21—Nulle réponse n'a encore été faite par l'Italie à l'ultimatum de Napoléon.

Berlin, 21—Le parlement de l'Allemagne du Nord a voté le bill du service militaire fédéral. Le nouveau traité postal entre la Confédération allemande du Nord et les Etats Unis a été signé et le parlement a adopté une loi postale contenant une clause qui déclare inviolables les lettres particulières.

Londres, 21—Les avis venant des Etats de l'Eglise sont très contradictoires. Des télégrammes de Florence représentent que Menotti Garibaldi, non seulement garde sa position sur le territoire romain, mais encore qu'il a été renforcé et que ses troupes deviennent tous les jours plus nombreuses. Cependant une dépêche venant de Rome assure que Garibaldi avec tous ses partisans ont évacué les domaines du Pape et renoncé à l'expédition contre Rome.

Vicksburg, 21—Descendu, le steamer Henry Ames, à 1 A. M.

New York, 21—Coton actif à 1/2 de hausse. Vendu 3000 balles à 20. Farine ferme à 8 70. Avoine de l'Ouest 80. Porc plus ferme à 21 62. Fret plus facile. Coton 7 32 pour le coton pressé.

Baltimore, 21—Coton calme à 19. Farine inactive. Blé en baisse de 10.

Washington, 21—La reconstruction, jusqu'à présent, a déjà coûté un million trois cent soixante treize mille piastres.

Les chemins de fer du Sud doivent au gouvernement de six à sept millions de piastres.

Le launch à vapeur, (petit bateau) de l'amiral Porter a sauté sur la rivière Severn, tuant l'ingénieur en chef Hoyt, l'ingénieur Clark, le subrocarge Shea et un nègre chauffeur, et blessant quelques hommes de l'équipage.

Baltimore, 21—Le synode, après une longue discussion, a référé l'affaire de l'union des deux écoles au comité de l'Union, avec les résolutions de ses ministres. Le synode dit que cela conduira à l'union de l'église, non seulement en doctrine, mais encore en esprit, en vérité et en amour.

New York, 21—Argent à 7 0/0. Sterling 8 5/8. A vue 9 1/8.

Mobile, 21—Coton actif à la clôture. Middling 17 1/2. Vendu 1,100 balles. Reçu pour deux jours 1,565 balles.

Il y a eu 6 décès de la fièvre jaune pendant les deux derniers jours.

Savannah, 21—Coton ferme et en hausse. Les détenteurs sont trop serrés pour les acheteurs. Vendu 830 balles à 18. Reçu 2,150 balles.

Louisville, 21—Tabac de 4 40 à 27 00 du commun au médium. Farine lourde. Prix en baisse de 25 c. Superfine 8 25.

Cincinnati, 21—L'*Enquirer* présente le nom de G. H. Pendleton comme le choix de la démocratie de l'Ohio, du Kentucky et du Nord Ouest pour la candidature à la présidence, sur la plateforme de la Constitution. Egale justice pour toutes les sections de notre pays commun, avec l'égalité pour tous et les privilèges spéciaux pour personne; la même circulation pour les détenteurs de bons que celle que le peuple est obligé de recevoir; le prompt payement de la dette publique à mesure qu'elle échoit avec le papier légal tender de la nation; la restauration immédiate des Etats du Sud dans l'Union avec leur part entière de représentation dans les deux branches du gouvernement, garantie par la Constitution, et l'amnistie universelle pour toutes les affaires politiques.

Cincinnati, 21—Farine inactive à 25 c. de baisse. Extra 10 50. De famille 11 50. Blé inactif. Mais plat. Avoine calme à 66. Coton plus ferme à 18 1/2. Tabac ferme. Whisky, sans changement, et calme. Porc inactif et nominal à 21 75. Bacon ferme et calme. Epaules 14. Côtés 17 1/2. Graisse à 13. Beurre 35 à 40.

St Louis, 21—Tabac actif; qualités inférieures en hausse de 50 c., sans changement pour les autres qualités. Coton inactif et en baisse, à 16 3/4. Farine de choix et de fantaisie, ferme. Qualités inférieures en baisse. XX à 10 25 à 11 50. Mais ferme mais inactif. Provisions négligées et en baisse. Porc 22 50. Graisse en baisse à 13.—Temps avec apparence de pluie.

Charleston, 21—Le coton devient plus serré, sous une bonne demande et en hausse. Vendu 856 balles. Reçu 816. Mid. 16.

Wilmington, 21—Le steamer Sapho, de New York, est arrivé en bas, avec une de ses bouilloires à tube ayant fait explosion, ce qui a éteint les feux dans les fournaises. Le Sapho sera remorqué en ville dans la matinée. Il n'y a pas de dommage sérieux.

Richmond, 21—Cette après-midi, dans un discours prononcé sur la place du capitole, Hunnicutt a dénoncé les hommes du Nord qui sont ici. L'un d'eux dans la foule a crié qu'il était un menteur. Les nègres alors ont voulu lui tomber dessus et ils ont empoigné un allemand inoffensif. Ils allaient le tuer quand la police est venue à son secours et l'a délivré. Les nègres ont suivi les officiers au corps de garde, en jetant des pierres et en faisant beaucoup de train. Tout est tranquille maintenant, mais il y a grande excitation au sujet des élections.

Augusta, 21—Coton plus actif et prix plus fermes. Vendu 862 balles à 16 3/4. Reçu 467 balles.

Savannah, 21—Il y a eu aujourd'hui ici un grand meeting radical. 4000 nègres et quelques blancs étaient présents. Le meeting a été harangué par C. K. Hopkins et quelques autres blancs, en petit nombre, et par Bradley Sims et autres nègres.

Il n'y a eu de désordre qu'après le meeting. Plusieurs collisions ont eu lieu entre les nègres de la campagne et ceux de la ville, mais la police a promptement comprimé les brouillons et quelques uns ont été arrêtés.

New York, 21—Argent calme et facile. L'or a fermé aux cotes précédentes. Change inactif et lourd. Gouvernements languissants mais fermes à la clôture. Actions fortes et fermant à la plus haute cote de la journée.

(*Dépêches d'hier après-midi.*)

LA GUERRE IMMINENTE EN ITALIE.

Le Butin de l'Armée de Sherman.

Paris, 20 octobre—Tous les journaux officiels disent que l'Italie aura, dans les 24 heures, à se prononcer pour le mouvement révolutionnaire contre Rome, ou pour l'exécution de la convention de novembre, et la France décidera en conséquence de la guerre ou de la paix.

Florence, 20—Une pétition signée par 12,000 Romains, a été présentée au Pape par le Conseil de ville de Rome, ayant à sa tête les sénateurs de Rome, priant Sa Sainteté de laisser les troupes italiennes occuper Rome.

Florence 20—Les troupes italiennes sur la frontière romaine ont été renforcées et des efforts redoublés sont faits pour garder toute la ligne. L'Italie est grandement excitée à la menace d'une intervention française.

Des rapports de Rome disent qu'un chaud engagement a eu lieu à Verola, et que les troupes du pape ont repris la ville. Les garibaldiens ont souffert une lourde perte.

New York, 20—Des télégrammes spéciaux de Florence décrivent la situation à Rome comme plus sérieuse. Huit navires cuirassés italiens ont été envoyés sur la côte.

On rapporte qu'une révolution a éclaté à Rome dans la nuit de vendredi et que l'excitation est très grande à Florence.

Washington, 20—La restitution de tableau par le département des postes a conduit à la découverte de faits concernant le butin ramassé par l'armée de Sherman pendant sa marche vers le littoral. Des ordres militaires furent adressés pour prohiber la transmission de ce tableau par l'Express. Il fut placé dans la malle qui, étant surchargée, le laissa au bureau des lettres mortes d'où il fut transféré au Bureau des affranchis et vendu à l'encan. Un seul tableau à cause de sa rare beauté, fut vendu. Les articles remplissaient une douzaine de grandes caisses et l'inventaire couvrait plus de cent feuilles. Cet inventaire comprend une description des articles, la date de l'envoi, le nom de l'expéditeur, et la personne à qui la chose était adressée. On a disposé des articles il y a près de trois ans.

Le *Cronicle* dit à propos du changement qui se serait opéré dans les vues de Wilson sur la mise en accusation, que Wilson a écrit une lettre où il déclare n'avoir exprimé aucune opinion au dehors du comité. Il n'y est pas présenté depuis la clôture de la session, époque où il était opposé à l'accusation.

New York, 20—Le général Meade est arrivé de la Nouvelle Orléans.

Memphis, 20—Le Rév. C. A. Davis, de l'église presbytérienne de Cumberland, est mort ici de la fièvre jaune.

Washington, 21—Le juge Raddeld, du Vermont, est parti pour l'Europe dans l'intention d'achever le règlement de l'affaire Fazen Treaholm concernant l'affaire des réclamations adoptées par le gouvernement et les co-associés américains.

Grant a ordonné des poursuites contre le capt Sharf pour le meurtre du col. Shepherd, près de Mobile.

La concession mexicaine en Californie, concession appelée San Jacinto a été confirmée à Maria José Del Rosario de Aquirre, femme de José Antonio Aquirre. La concession embrasse 45,000 acres à 18 milles de San Antonio.

New York, 21—Or 143. Actions fortes. Argent en demande à 7 0/0. 5.20, 1[illegible]1 1/8. Coton plus ferme à 20.

LA CONVENTION DE SEPTEMBRE.

On lit dans le *Courrier français*:

Il est incontestable que la déclaration publiée par la *Gazette officielle* est la conséquence d'une correspondance très vive échangée entre les cabinets de Paris et de Florence.

Le gouvernement français aurait rappelé, dans les termes les plus énergiques, au cabinet italien les obligations inscrites dans la convention du 15 septembre, et il aurait demandé des explications sur l'inaction des autorités italiennes en présence des discours et des préparatifs notoires de Garibaldi.

M. Rattazzi aurait fait alléguer par M. Nigra la grande latitude que la législation italienne accorde aux réunions publiques et aux associations, les ménagements qu'imposent le caractère et la situation exceptionnelle de Garibaldi, et enfin l'inviolabilité parlementaire dont il jouit en sa qualité de député.

Le cabinet français n'admit point la force de ces objections; il rappela que la moindre atteinte portée à la convention du 15 septembre, par omission aussi bien que par connivence, lui ferait recouvrer une entière liberté d'action, et il annonça la ferme détermination d'user de cette liberté d'action, non seulement pour envoyer l'escadre de la Méditerranée dans les eaux de Civita-Vecchia, mais pour faire débarquer et faire marcher au secours du Pape deux divisions françaises déjà prêtes à partir.

M. Rattazzi commença, par répondre que, si les troupes françaises mettaient le pied sur le territoire pontifical, l'armée italienne y entrerait en même temps.

Cette menace n'ayant point produit l'effet qu'on en attendait, on se radoucit tout à coup à Florence. On y protesta de nouveau de la ferme résolution d'exécuter loyalement la convention, et en attendant qu'on se mît d'accord sur la rédaction des télégrammes officiels à substituer aux conversations trop vives qui avaient été échangées, M. Rattazzi fit paraître, dans la *Gazette Officielle*, la déclaration qu'on a lue, et fit partir des ordres rigoureux pour les commandants des troupes italiennes, afin d'être complètement en règle au point de vue des apparences.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 21 octobre.

Les ventes de coton n'ont pas amélioré le marché monétaire et les plaintes se font encore entendre. Le capital ne répond aucunement à la demande. Quelques courtiers refusent même d'entreprendre des négociations; ils déclarent qu'il n'y a pas d'argent, qu'il est inutile d'en chercher et que si l'on en trouvait, on ne pourrait l'avoir qu'à des taux extravagants. Les taux nominaux du papier de commerce sont 1 1/2 à 3 pour cent par mois et ceux des billets hypothécaires de 12 à 15 et 18 pour cent par an.

Il s'est fait très peu de chose dans l'or. La spéculation ne se fait pas voir et la demande pour la Douane est faible. On s'attend, cependant, à une demande plus animée pour la cargaison de la barque française arrivée de Bordeaux. Le marché était, à l'ouverture, à 143 1/2 et, à la clôture, le prix n'avait pas changé. Les principales transactions annoncées sont: $10,000 à 143 3/8, $2,000 à 143 1/2 et $2,500 à 143 3/4—Dans l'argent, $500, en demi piastres américaines, à 137 1/2, $1,000 à 137 5/8 et 800 piastres mexicaines à 147; les premières peuvent être cotées à 137 à 137 3/4 et les secondes à 146 3/4 à 147.

Les offres de change étranger étaient nombreuses, mais les acheteurs se sont tenus à l'écart. Il ne s'est vendu que 4400 livres (2900 et 2000) en traites connaissements, à 154 1/2, 3000 livres de très bon clear à 155; 3000 livres, en traites connaissements, à 155 1/2 et 1000 livres de clear première classe à 156 1/2. Ces chiffres montrent la grande irrégularité des cours. Quelques traites connaissements se sont vendues à 154. Aucune opération d'une importance quelconque n'a eu lieu dans le change sur France. Le sterling peut être coté à 151 à 155 1/2 les traites connaissements, 155 à 155 1/2 le clear No 1, 156 à 156 1/2 la première classe et 157 1/2 à 158 le change de banque. 159 est exigé dans des cas exceptionnels.

Le change américain est resté ferme et les offres ont été fort limitées. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime, mais la demande a été faible sur les comptoirs. Les ventes de change commercial embrassent $6,000 et $15,000 sur New York, au pair, à 1/8 de prime, $10,000, $17,000, $22,000 et quelques sommes plus petites à 1/4, $10,000 à 3/8, $5,000 à un jour de vue, au pair, et $8,000, à trente jours, à 1 1/2.

Les seules ventes (annoncées) d'actions comprennent 47 (17 et 30) de la compagnie de chemins de fer de la ville, à des prix qui n'ont pas été annoncés.

Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu des ventes de bons de ville, mais les détenteurs ont plus de confiance. Ces bons sont cotés 85 à 86 les consolidés et 73 à 74 les émissions de railroads. Les "sixes" de la Louisiane sont cotés 55 à 60; les Jackson rail road, première hypothèque, 67 1/2; les Opelousas, première hypothèque, 60 à 55.

Les petits billets de ville, depuis samedi, jour où ils sont ordinairement recherchés, ont été peu demandés. On les achète de 3 1/4 à 3 1/2 pour cent, et on les vend 2 1/2 à 2 3/4. Les billets de fortes dénominations sont à 13 1/4, 14 et 14 1/2. Rien n'a été fait dans les billets d'Etat: on les cote 30 à 32 d'escompte, et ceux de la Banque de la Louisiane ne valent que 35 cents à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Lundi, 21 octobre 1867.

COTON—Ce matin, à l'ouverture du marché, la demande a été bonne et le montant offert était peu fort; en outre, s'étayant de la teneur favorable des avis de New York et de Liverpool, les facteurs se sont d'abord montrés exigeants, mais ayant trouvé les acheteurs peu disposés à donner des prix plus élevés, ils ont immédiatement modifié leurs vues et ont fait face à la demande tout en se contentant de prix à peu près semblables à ceux de samedi. L'approvisionnement s'est ensuite accru par l'exposition de nouveaux lots, et alors les acheteurs—ayant, par le fait, trouvé une plus grande latitude pour opérer—se sont avancés avec un remarquable entrain et ont pris près de 1000 balles, à des prix qui n'ont montré aucune variation notable de nos cotes antérieures, lesquelles étaient comme suit: 16 à 16 1/4 c pour le good ordinary, 16 3/4 à 17 1/8 pour le low middling et 18 1/4 à 19 c pour le middling. De même que ces jours derniers, les acheteurs de hauts grades se sont plaints de la médiocrité des lots offerts, médiocrité qui les a mis dans l'impossibilité de remplir les ordres dont ils sont porteurs. Le mouvement s'est en grande partie opéré pour l'étranger.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	2263	
" précédemment	26503	
		29766
		45021
Expédié aujourd'hui	—	
" précédemment	16225	16225
Stock en mains		28797

SUCRE—Il n'y a pas de sucre de la Louisiane sur le marché. Nous sommes informés que plusieurs plantations, tant au haut qu'au bas de la côte ont déjà commencé leur roulaison. Les premiers envois de sucre de la nouvelle récolte nous arriveront dans quelques jours. Le sucre de Cube, en caisses, se vend en petits lots, au commerce, à 12 1/2 à 13 pour les Nos 12 et 13, 13 1/2 à 14 1/2 pour les Nos 14 et 15, et 15 à 15 1/2 cts pour les Nos 18 et 20.

MELASSE—Le marché est dépourvu de mélasse de La Louisiane. Le sirop nouveau nous arrivera dans quelques jours. La mélasse de Cube se vend en petits lots à des distillateurs, à raison de 55 c le gallon.

FARINE—Le marché a été fort calme aujourd'hui et les prix sans fixité. Les ventes se sont bornées à 1625 barils dont 225 de triple extra à $12 37 1/2 à $12 50, 100 de à $12 50, 140 de superfine à $9 50 et 560 de triple extra à $12 50 le baril.

MAIS—L'approvisionnement de mais est faible, la demande bonne et les prix de l'article ont une tendance à la hausse. Il s'en est vendu aujourd'hui 1555 sacs dont 620 de blanc à $1 40, 100, 200 et 515 de à $1 45 et 120 de jaune mélangé à $1 50 le boisseau.

AVOINE—L'approvisionnement de l'article est modéré et la demande bonne. Ventes de 1500 sacs à 75 et 75 c le boisseau.

SON—L'approvisionnement de son est faible la demande active, et les prix de l'article ont haussé de 15 c les cent livres. 5925 sacs en ont été vendus à $1 85, $1 90 et $2 les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin continue à être faible et l'article en demande à des prix qui ont une tendance à la hausse. Aujourd'hui, il s'en est vendu 424 balles dont 119, d'ordinaire à $29 90, 100 et 115 à $30 le tonneau.

BACON—Il se fait un commerce actif, par placements à 15 1/2 c pour les épaules, 19 1/2 cents pour les côtés désossés et 23 1/2 c pour les jambons carés au sucre. Cinq barriques d'épaules ont changé de mains en débarcadère à 15 cts et 10 tierçons de jambons passés au sucre à 27 cts la livre.

PORC—Le marché est calme. Pas de demandes de lots ronds, lesquels sont cotés nominalement à $12 à 12 50 le baril de mess. Détail à $26 50 le baril. Un lot de 30 barils de mess s'est vendu à $24 50, et nous avons ouï parler de plusieurs ventes d'environ 50 barils chaque à $24 50 le baril.

SAINDOUX—Le marché est calme, il ne s'est fait aucune vente, mais nous cotons le prime en tierçons à 14 5/8 et 11 3/4 c, en barillets 15 1/2 à 15 3/4 cts.

RIZ—Il y a actuellement sur le marché un fort approvisionnement de riz de la Louisiane de toutes les qualités. La demande en est bonne à 7 à 8 c pour l'inférieur, 8 à 9 c pour l'ordinaire, 10 à 11 cts pour le prime et 11 1/4 à 12 cts pour la qualité de choix.

CAFÉ—La demande de l'article se fait en grande partie pour le commerce de la ville. A cause de la mise en force des lois sur la quarantaine dans tout l'intérieur, il ne se fait que peu ou point de demandes pour les envois à la campagne. Nous cotons le commun 23 c la livre et le prime 25 1/2 à 26 cts la livre.

BEURRE—Les grades de choix du Nord sont rares et en demande et les prix de l'article sont plus fermes. Le stock de beurre de l'Ouest, de choix est faible et la demande bonne. Nous cotons le beurre du Nord, à 40 à 43 cts la livre, le beurre de choix, 30 à 35 cts le bon. Le beurre de l'Ouest 30 à 32 la qualité de choix et 27 à [illegible] cts pour le bon et 15 cts le fair. Les qualités inférieures sont calmes et nominales.

FROMAGE—Le stock de fromage de toutes les qualités est faible. Les hauts grades sont en bonne demande, mais les grades inférieurs sont calmes et nominaux. Nous cotons fromage du Nord à 20 cts le fromage creme et le skim à 11 cts, l'English Dairy 20 à 22 cents, celui de l'Ouest à 18 cts la qualité de choix, 15 à 16 cts le bon et 10 à 12 cts pour l'inférieur et 18 à 20 cts pour l'english Dairy, un lot de 70 caisses de fromage de l'Ouest s'est vendu à 13 c la livre. Il s'est vendu, samedi, 175 caisses de Western Factory, en divers lots à 20 cts la livre.

WHISKY—Il y a en mains un fort stock de whisky de l'Ouest mais l'article n'éprouve que peu ou point de demande. Cette qualité peut être cotée à 30 à 37 1/2 cts le gallon, sous les clés, selon la preuve. L'approvisionnement du whisky de la Louisiane est faible et la demande bonne à 25 à 30 c, sous les clés.

BISCUIT—Le biscuit de pilote est coté à 8 1/2 cts, le biscuit d'équipage 7 1/2 et les biscuits au soda 9 c la livre.

HARICOTS—Les haricots nouveaux du Nord sont cotés à $16 à $18 le baril. Il n'y a pas de haricots de l'Ouest sur le marché.

POMMES SECHES—Il n'y en a que peu sur le marché. L'article est coté à 5 et 6 cts la livre de vieilles et les nouvelles 8 à 9 cts.

HUILES—Le marché est presque dépourvu d'huile de charbon en barils et en conséquence, les détenteurs en demandent des prix bien plus élevés. Le stock d'huile en cans est rond et la demande pour la campagne s'étant améliorée, les prix de la qualité ont une tendance à la hausse. Nous cotons comme pour le placement à 62 1/2 à 65 cts par gallon, d'huile en baril et en cans [illegible] à 71. L'huile de lin est ferme et les approvisionnements de la qualité sont faibles et la demande bonne à $1 48 à $1 50. L'huile de graisse est faible elle est cotée à $1 10 à $1 [illegible] le gallon d'huile pressée en été et en automne et $1 25 à $1 30 pour celle pressée en hiver.

PEAUX—Le marché manque presque d'approvisionnement de peaux. La demande de l'article est améliorée et nous cotons 10 1/4 à 10 1/2 c la livre de peaux vertes et les peaux sèches du pays 16 à 19 c. Il n'y a pas de peaux sèches mexicaines sur le marché.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—Le stock en mains est fort, mais l'article est en bonne demande pour l'exportation à destination des campagnes. Nous cotons les lots ronds à 8 à 8 1/2 cts et en détail 9 cts.

LAINE—Il y a un fort approvisionnement de laine pleine de glouterons, mais la qualité n'éprouve pas de demandes. Les grades plus élevés sont rares et en bonne demande. Nous cotons la laine pleine de glouterons 10 à 12 cts la livre, la laine [illegible], la native de la Louisiane 18 à 22 c, celle du Texas [illegible] merino 22 à 25 et 25 pour [illegible] merino.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le stock en mains est rond mais l'article n'est demandé que pour le détail à 25 c pour la toile en rouleaux et en balles 26 1/2 à 27 cts la yarde. Les lots ronds peuvent être cotés à 25 cts pour du comptant.

CORDE D'EMBALLAGE—L'approvisionnement de corde est faible et la demande modérée et pour le détail à 10 3/4 à 11 c la livre. Les lots ronds peuvent être cotés nominalement à 10 cts.

CLOUS—Le stock de clous américains est fort et la demande bonne, le 4 à 60 sont cotés à $6 10 à $6 25 le barillet.

SEL—L'approvisionnement de sel est faible et la demande de l'article est limitée. Nous cotons le gros, en magasin à $2 30 à $2 40 le sac, le fin $2 45 à $2 5, le gros en entrepot $2 15 et le fin $2 30.

POISSON—L'approvisionnement de poisson est faible et la demande bonne. Nous cotons le maquereau No 1 $23 50 à $24 le baril, le No 2 $18 à $19, le No 3 $13 50 à $14, la morue $1 75 à $1 85 la caisse, harengs 75 à 80.

SACS EN FIBRE—Les dernières ventes de l'article ont eu lieu à 23 cts le sac au comptant.

FICELLE D'EMBALLAGE—L'article est coté à 21 cts. Les dernières ventes rapportées ont eu lieu à ce prix.

FARINE DE MAIS—Rare. Vente par placements à $6 50 le baril. Pas de lots ronds d'offerts.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 22 octobre 1867.

Arrivé hier—33 beufs du Texas.

Vendu—246 beufs du Texas, 41 veaux et veaux d'un an, 64 cochons, 4 vaches à lait.

A vendre—389 beufs du Texas, 113 veaux et veaux d'un an, 13 cochons, 400 moutons et 28 vaches à lait.

Beufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	— 9	à	10 —
do do 2me qualité, do	— —	à	— —
Beufs du Texas, 1re qualité, par tête	50 —	à	65 —
do do 2me qualité, par tête	35 —	à	45 —
do do 3me qualité, par tête	20 —	à	30 —
Cochons par liv, net	— 9	à	10 —
Moutons 1ère qualité par tête	4 00	à	6 00
do 2me do do	2 50	à	3 00
do 3me do do	1 50	à	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— —	à	— —
Vaches à lait, de choix, par tête	— —	à	100 00
do de 2e qualité, par tête	50 —	à	80 00
Veaux de lait par tête	10 —	à	14 00
Veaux d'un an, par tête	10 —	à	17 00
Chèvres par tête	1 50	à	4 00

Décédé hier, à midi et demi, à l'âge de 34 ans, Mr. JEAN VEZIN, de Rabastin (Hautes Pyrénées). Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures et demie. Son corps est exposé au No 202, rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St Philippe.

De la part de ses amis.

IN MEMORIAM.

Salle de la Société Crescent et Star de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Nlle Orléans, 13 octobre 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion de cette Société le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité:

Attendu qu'il a plu au Grand Maître de l'Univers de nous enlever notre très-cher ami ARTHUR T. McCLURE, membre actif et l'un des fondateurs de cette Société;

Attendu que nous désirons offrir les consolations qu'il est en notre pouvoir d'offrir à ses parents et à ses amis affligés—

Il est résolu qu'en le perdant nous avons fait une perte irréparable; que nous avons été privés d'un des soutiens de notre Société, d'un ami fidèle, dont le cœur était toujours ouvert aux sentiments de charité, d'un valeureux soldat, d'un brave pompier, d'un digne citoyen, d'un gentilhomme chevaleresque qu'aimaient tous ceux qui le connaissaient et dont le nom n'était prononcé qu'avec éloge. Ce faible tribut est offert à l'un des hommes les plus purs, modèle de bonté et de charité, dont l'exemple, s'il est suivi nous vaudra un jour la récompense dont il jouit maintenant.

Il est résolu que les officiers et les membres de cette Société offrent à la famille désolée l'expression de leur profonde sympathie et lui donnent l'assurance que sa "ville adoptive" conservera précieusement sa mémoire.

Il est résolu que la salle de la Société soit tendue de noir et que les membres portent les insignes de deuil pendant trente jours.

Il est résolu que ces résolutions soient inscrites en plein sur le livre de la Société qu'elles soient publiées dans l'ABEILLE, le TIMES, le PICAYUNE, et qu'il en soit transmis une copie à la famille de l'ami que nous regrettons si profondément.

GEO. EMILE STONE, GEO. ADOLPHE MEILLEUR, ALPHONSE HARDELL, F. WELCHAUS, WM. E. FITZGERALD. — Comité.

20 oct—3f

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Des plaines. Même maison après la rue de Canal, près de Logan. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24mars—6m PPaL

Nlle Orléans, 19 octobre 1867. A LOUER, au No. 205 rue de Chartres, le Premier étage, convenable pour un club ou pour une famille. Prix modéré. S'adresser sur les lieux. 20 oct—3f

Théâtre National, Au coin des rues Baronne et Perdido. Mardi soir, 22 octobre 1867. CLUB SHAKSPEARE. Bénéfice de la Maison du Bon Pasteur. LE SACRIFICE DE L'AMOUR, Pièce en cinq actes, de Geo. W. Lovell. Prix d'entrée, $1.—A vendre chez les principaux libraires, les principaux marchands de musique et bureaux d'imprimeries. Les portes s'ouvriront à 6 heures. Le spectacle commencera à 7 heures. 12 o t—6t

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ OR∴ DE LA NOUVELLE-ORLEANS. At∴ de la R∴ L∴ Etoile Polaire No 1. Extrait des Minutes. Tenue spéciale du 20 octobre 1867. Les considérants et la motion suivants ont été approuvés à l'unanimité, moins une voix, par les FF∴ présents: Considérant que les efforts du Sup∴ Conseil qui nous régit tendent à l'absorption et la centralisation des pouvoirs; Considérant que sans aucun égard pour les Loges, le sentiment public, la dignité et la liberté individuelle des Maçons, le dit suprême Conseil s'est arrogé le privilège de faire des règlements [illegible], de les promulguer et de vouloir les imposer sans l'avis et le concours des Loges; Considérant, que, sur les justes représentations des Loges la R∴ C∴ a péremptoirement refusé de laisser discuter ses dits règlements par les Loges composant cet Orient; Considérant qu'il y a non-seulement abus de pouvoir dans la manière dont le S∴ C∴ veut imposer aux Loges ces nouveaux règlements, mais aussi une mesure anti-Maçonnique et surtout anti-Fraternelle, en rendant obligatoire un serment qui nous force à rompre avec tous les Maçons qui ne sont pas de l'opinion du S∴ C∴ sur certains points, nous créant par ce fait une position d'isolement; Considérant en outre, qu'en usurpant le droit d'initier des profanes aux S∴ M∴ de la Franc Maçonnerie, le S∴ C∴ l'a fait d'une manière illégale, Anti-Constitutionnelle et Anti-Maçonnique; Par ces causes: Il est résolu Que la R∴ L∴ Etoile Polaire No 1 forte de la conscience de ses droits, et convaincue de la légitimité de sa résolution, déclare rompus tous les liens qui l'unissaient au Sup∴ Cons∴ [illegible] dans et pour l'Etat de la Louisiane, [illegible] juridiction et proclame son indépendance du dit Sup∴ Conseil. Par Mandement de la R∴ L∴ et pour la majorité des membres présents formant quorum. Pour copie conforme. A. DELPEUCH, Sous-Secrétaire. 21oct

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ La Resp∴ L∴ LA FUSION MAÇONNIQUE No 21, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des [illegible] procédera ce soir à 6 heures précises, à l'Init∴ de plusieurs Prof∴ au grad d'App∴ Tous les FF∴ MM∴ de toutes les juridictions sont invités à y assister. Par Mandement du Ven∴ L. HENRY MATHIEU, M∴ M∴ Secrétaire. 22oct—1

Con∴ SOLON, No 8, S∴ W∴ M∴ Por disposicion del E∴ [illegible] se avisa a todos los miembros de la representacion, que á contar de esta fecha, se establecerá el mismo régimen en sus trabajos que [illegible] acostumbrado, teniendo de nuevo dos sesiones mensuales [illegible] deliberacion de todos sus asuntos. Nueva Orleans octubre 17 de 1867. El Secretario SERAFIN DE ARREDONDO, O∴ 18 oct—5t

Avis. ☞ Le navire français HAPPY, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, [illegible] au pied de la rue Mandeville, Troisième District, commencera son déchargement jeudi prochain 10 octobre courant. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. Aucune réclamation ne sera admise après la livraison. A. ROCHEREAU & Co.

Avis. ☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire français HAPPY, capitaine [illegible], ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. A. ROCHEREAU & Co.

Avis de Société Charitable. [illegible] ASILE BEAUREGARD. [illegible]

A Vendre, AVEC ou sans [illegible] un magasin de marchandises [illegible] s'adresser [illegible] entre Conti et Bienville. 22 oct

Mme THIERRY. COIN BAYOU ET DESSIGNY. Informe le public qu'elle vient de recevoir [illegible] DAHLIAS, CAMÉLIAS [illegible] Bouquets de mariages [illegible] des prix réduits.

AVIS. L'HOTEL ST CHARLES [illegible] table d'hôte [illegible] O. E. HALL.

Grocerie à vendre. A vendre une GROCERIE établie depuis [illegible] Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux. 22 oct

Société Belge. LA Société Belge d'Assistance Mutuelle [illegible]

AVIS. MESSIEURS les souscripteurs à l'ouvrage de NOJOQUE [illegible] PLUME DE BRONZE.

MARCHANDISES NOUVELLES A BON MARCHÉ. 163 Canal, 163 Canal, T. DANZIGER, 230 Royale, 230 Royale. Nous avons reçu d'Europe, par les steamers Russia et Ville de Paris, un très bel assortiment de marchandises des derniers genres que nous prions nos amis et nos clients de venir examiner. Nous appelons également leur attention sur notre BIJOUTERIE FRANÇAISE qui est des meilleures et des plus nouvelles, sur nos MAGNIFIQUES EVENTAILS POUR MARIAGES. Nous leur recommandons, d'une manière spéciale, une grande facture de BONNETERIE ANGLAISE de toute espèce. Nous l'offrons à des prix modérés. Nous offrons en outre des POPELINES des genres les plus nouveaux. Il faut aussi que notre stock de SOIERIES soit vendu. N'oubliez pas que les prix de la matière première étant tombés, nous offrons notre stock de COTON blanc et de COTON écru à une grande réduction. Nous avons un lot de POPELINES et de MOUSSELINES laine que nous sommes forcés de vendre à 20, 25 et 30 cents. —ET— Nos GANTS de peau de chevre, français, qui sont de la meilleure qualité, et dont il reste un lot de rouge pâle légèrement avarié, sont offerts à $1 la paire. Une grande quantité de marchandises dont l'énumération serait trop longue. Un lot de COUVERTURES blanches est offert à $5 [illegible]. Nous attendons, par le steamer St-Laurent, un lot de MANTEAUX français des derniers genres; nous les offrirons dans deux ou trois jours comme les meilleurs. Nous vendrons, au prix coûtant, le reste du stock de marchandises reçues dernièrement. Pour les "Jobbers", un lot de VALENCIENNES et de MOUSSELINE suisse à carreaux. T. DANZIGER. 163 rue du Canal. 230 rue Royale. 20 oct

En débarquement de la barque "HAPPY" de Bordeaux. 100 Barriques VIN ROUGE CLAIRAC, de Bègue et Petit. 40 do VIN ROUGE ST. MACAIRE, de Loyer-Grenouilhac. 50 Barils VINAIGRE LARTIGUE & FILS, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr, 38 et 40 Vieille Levée. 20 oct—5f.

SARDINES A L'HUILE. 100 Caisses de 100 1/4 BOITES SARDINES à l'huile de B. Banet. En débarquement de la barque Happy de Bordeaux. A livrer par Lutcken de Bordeaux. 200 Caisses de 100 1/4 BOITES SARDINES à l'huile de B. Banet. 50 caisses de 100 1/4 BOITES SARDINES à l'huile de Durocher. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr, 38 et 40 Vieille Levée. 20 oct—10f.

Jos. P. COULON, (Successeur de Price et Coulon,) PLOMBIER, Rue du Camp, No. 106, après la rue Poydras. AGENT pour la vente des Fourneaux de cuisine "Defiance" de Mott. Il est prêt à fournir les installations pour bains chauds, bains froids et douches; les gros robinets à bain, les tuyaux en tôle et en plomb, des pompes et tout ce qui se rattache au commerce du plombier. Il se charge, au besoin, de tous les travaux de maisons et de navires. 20 oct—6m

Avis. LE Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée a été transporté dans la bâtisse principale, rue de la Levée entre les rues St Ferdinand et Montégut, Troisième District. 20 oct—6f.

AVIS. A PARTIR de ce jour, le propriétaire de la goélette "Amelia" ne sera responsable d'aucune des dettes que l'équipage pourra contracter, au nom de la goélette ou en son nom. AUG. PINO, Propriétaire. 20 oct—3f

Demande de Modiste. ON désire immédiatement une MODISTE et une COUTURIÈRE en haut coupes. S'adresser chez Mme CAHN DE CANEAU, No 226 rue du Canal, entre Remparts et Bassin. 20 oct—1f

Demande de Nourrice. ON demande une NOURRICE, blanche ou de couleur. S'adresser rue Bienville, 372, entre Prieur et Johnson. 20oct—3f.

A louer. LE MORCEAU DE TERRE connu sous le nom de LOUISIANA RACE COURSE, situé à la jonction du chemin de fer Pontchartrain et du Chemin de Gentilly, mesurant vingt-huit arpents de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur. On pourra en donner possession le 1er novembre. S'adresser à GILMER & HOPKINS, 28 rue de l'Union. 18oct—6

HAUTE NOUVEAUTE, Garnitures et Articles de fantaisie. GUEBLÉ & NIPPERT, 137......RUE DU CANAL......137 (MAISONS TOURO). Ont l'honneur d'annoncer à leur clientèle et au public en général qu'à partir de lundi, 21 courant, ils mettront en vente leurs Nouveautés de Paris, entr'autres: UN MAGNIFIQUE CHOIX DE Confections pour Dames en Soie, en Drap et en Cachemire. Toutes de la dernière nouveauté et à très bas prix. 600 douzaines Gants de peau Pour Dames et Messieurs. Véritables gants Jouvin & Cie., Excellents gants pour dames à $1 00 et à $1 25, Gants de peau pour fillettes et enfants à 75 cts. Garnitures satin, soie et jais, Garnitures FOLIE, bracelets satin, Boutons satin et autres nouveaux genres, Ceintures [illegible], Rubans Pompadour et rubans unis. DENTELLES ET BRODERIES. Grand choix de Bijouterie jais, Bijoux et filigrane or et argent. PARURES ET VOILES DE MARIÉES &c. Les meilleurs Corsets Français! Lingerie de dessous pour dames et enfants, Corsages unis et brodés, MANTEAUX D'ENFANT PIQUÉ ET CASHMIRE &c. Articles pour Messieurs: Chemises toile et coton, Chemises de dessous mérinos, Chemises flanelle, Faux cols et cravattes, Caleçons et bretelles, Pipes d'écume de mer et autres, Cannes et Parapluies, Porte cigarres et porte monnaies, Nécessaires à Sacs de voyage, &c. L'assortiment le plus complet de la ville de Parfumeries Françaises. Les Dames sont respectueusement invitées à venir examiner notre nouveau stock pour se convaincre à la fois de la modicité de nos prix et de la fraicheur et du bon goût de nos marchandises, qui toutes ont été choisies par M. et Mme Gueblé eux mêmes à Paris et en Allemagne. GUEBLÉ & NIPPERT, 137 rue du Canal. 20 oct

A louer ou à vendre, UN magasin avec installation complet et en très bon état, situé sur la Vieille Levée près du marché Français, faisant de très bonnes affaires, à vendre ou à louer pour cause de [illegible]. Conditions faciles. S'adresser au bureau de l'Abeille. 22 [illegible]—1m

A Louer, LE premier étage (façade) du No 155 de la rue du Canal. Pour les détails, s'adresser sur les lieux.

A LOUER. La grande résidence agréable et bien aérée [illegible] Propriété Rodriguez. Possession le 1er novembre. S'adresser à AUG COUTURIÉ & CO. 37, rue Vieille Levée.

Magasin à louer. A louer le No 33 rue de la Levée entre Douane et Bienville. S'adresser à T. BAILLY BLANCHARD, Jr. 38 et 40 Vieille Levée.

A Louer. Une MAISON de résidence située au coin des rues St. Ann et Rempart, [illegible] 1er Novembre prochain. Pour plus amples informations s'adresser à A. CARRERE, 5 rue Bienville. Nlle-Orléans, 20 octobre 1867

A LOUER, La grande salle connue pour le local du BAL DU GLOBE, [illegible] S'adresser au No 11 rue Jefferson, entre Conti et Vieille Levée.

A louer, La maison à trois étages rue St-Pierre No 85 entre les rues Chartres et Royale. [illegible] S'adresser à [illegible] TURPIN, No 93 rue Vieille Levée.

A louer. A partir du 1er novembre prochain, la partie supérieure de la maison rue de Chartres No 101, [illegible]

A louer. Une propriété d'un étage et demi [illegible]

A Louer, Le magasin No 38, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane [illegible]

A louer. Un beau et vaste magasin situé rue de Chartres [illegible] S'adresser à J. B. ST. AMAND. [illegible]

A vendre POUR CAUSE DE SANTÉ, [illegible] JOHN SILL. [illegible]

Théâtre de l'Opéra. Le Contrôle ouvert pour les Souscripteurs. L'ADMINISTRATION du Théâtre de l'Opéra a l'honneur de prévenir [illegible] ouvert tous les jours, de 9 à 4 heures de l'après-midi. 15 oct—1m NORMANDIN, Contrôleur.

Le Dr H. BAYON, de la Faculté de Paris. A L'HONNEUR d'informer le public et ses clients qu'il a établi son domicile rue Bourbon No. 125, entre les rues St Pierre et Toulouse.

LE Dr. BORDE, DE retour en cette ville, offre ses services au public. Rue de la Douane 130, entre Bourbon et Dauphine. Consultations de 4 h. à 6 h. P. M. 16 oct—1m

Sucres de la Havane, 309 caisses SUCRE, pour grocers, en débarquement du steamer "Star of the Union", venant de la Havane. En magasin: 154 caisses SUCRE Nos [illegible], 25 do do de raffineurs. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38 et 40 rue Vieille Levée. 17 oct—5f

J. HIMBERT, REMERCIE ses amis et le public, du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour. Il continuera à tenir son étal au Marché Français et se trouvera toujours pourvu de toutes sortes de CHARCUTERIE PARISIENNE, de PATES, SAUCISSES, BOUDINS, ANDOUILLETTES, TRUFFÉS, etc., etc. Tous ces articles sont fabriqués par Louis Himbert, Jr arrivant de Paris, où il a travaillé [illegible]. Quand le temps le permettra, on fera toutes espèces de comestibles en détail et en commande. Dîners pour mariages, Ambigus, Collations, etc. 19 oct—1m Aux Prix les plus réduits

Avis. ETANT sur le point de partir pour France, et ayant vendu le contenu de mon magasin de confiserie, situé au No 21 rue Royale, à M. Léon Vernier, j'ai l'honneur de le recommander à mes nombreux amis et au public en général, comme ouvrier supérieur, et ayant travaillé pour moi pendant six ans. [illegible] à mon successeur. A. H. DUFILHO. 19 oct—1m

LES soussignés offrent à vendre en Douane ou droits payés—482 packages BRANDY 1862 '58 '51 et '36 des marques Pinet, Castillon & Co, Otard, Dupuy & Co, J. Dupuy, Henry Mounié & Co, Cognac. 20 puncheons Irish et Scotch WHISKY, J. Stewart & Co, Paisley. 750 casks Pale et Strong ALE, Wm Younger & Co, Edinburgh. 400 caisses véritable CHATEAU GISCOURS. 2800 caisses et 80 barriques VINS supérieurs, J. H. Wustenberg, Bordeaux. Porto, Madère, Sherry, Absinthe, Champagne, Huile, Sardines, Conserves, etc. BRULATOUR & CO., 12, rue Conti. 19 oct—3f

Goyave. Goyave. Goyave. EN débarquement de la LINDA, arrivée de la Havane. 12 caisses de 60 douzaines boites de 1/4 de livre de gelée et de pâte de Goyave. 3 caisses de 30 douzaines boites de 1/2 livre de gelée et pâte de Goyave. 8 caisses de 15 douzaines boites de 1 1/2 livre de gelée et de pâte de Goyave. A vendre par PIAGGIO FRÈRES, Rue Toulouse No 9, entre les rues Chartres et Levée. 19 oct—6f

$50 de récompense. MULE volée [illegible] JEAN COIO. 19 oct—3f

AVIS. MME Vve BOUVAIN, ayant pris la continuation des affaires de son mari, remercie le public du patronage libéral qu'il lui a accordé jusqu'à ce jour. [illegible] N. B. Les souscriptions de NOJOQUE sont toujours respectueusement sollicitées, l'ouvrage devant paraître [illegible]. 18oct—6f Mme Vve F BOUVAIN.

DEUIL. CHALES MERINOS NOIRS. IL nous reste quelques châles mérinos noirs, bonne qualité, 2 yardes carrés. A vendre au prix de France $3. Chez LION & PINSARD, 174, rue du Canal. 18 oct—3f

P. G. MOHAN, ENCANTEUR ET COMMISSIONNAIRE, 97......Rue St-Charles......97 entre les rues Perdido et Poydras. S'occupe de la vente, de l'achat et de la location de propriétés [illegible]. 21 sept—1m

Magasin à vendre POUR CAUSE DE DÉPART. PARTANT pour la France, j'offre de vendre, de gré à gré, mon magasin de librairie et d'articles de variétés. Et en attendant que je reçoive des propositions acceptables, je vendrai à partir de ce jour, toutes les marchandises que j'ai en magasin, à des PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS. A. RALU, 50, rue de Chartres. 3 sept—2m

TABAC MAC & MAC. La fabrication du tabac "MAC A MAC" si apprécié sur le marché de la Nouvelle-Orléans avant la guerre a été reprise par le fabricant et propriétaire de la marque. Le soussigné a été nommé son seul agent. Les ordres sont promptement remplis aux conditions les plus avantageuses. W. VAN BENTHUYSEN, Rue Gravier, No. 77, Nlle-Orléans. 16 oct—30 23—PP.

Succession de Félix Guedez—No 29,734. LES créanciers de cette succession sont requis de présenter leurs réclamations au soussigné dans les dix jours qui suivront la date de cet avis. PAUL E. LARESCHE, Avocat de l'administratrice, Passage de la Bourse No 8. 16 oct—21 25

AVIS. Au vrai, au seul vrai GUILLARÉ, 108 Rue de la Douane. NOUS annonçons respectueusement au public de la Nouvelle Orléans que nous ne sommes pas responsables d'aucun des abus que commencent à commettre les contrefacteurs. [illegible] N. B.—Nous avertissons les consommateurs de la campagne [illegible]. JULES BLINEAU prop. 108 Rue de la Douane. Dépôt, coin Gravier et Camp [illegible].

Huile d'olive extra-fine, De la maison J. L. Durel, de Bordeaux, à vendre par A. ROCHEREAU & Co. Seuls agents, Nos 16 et 18 rue St Louis.

Vins du Rhin, De la maison P. J. VALKENBERG, de Worms, médaillée à l'Exposition Universelle de Paris. 25 caisses ERBACH, 25 do HOCHHEIM, 10 do LIEBFRAUMILCH. A vendre par A. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis. 16 oct—6f

AVIS. LES Français [illegible]

Vins d'Espagne exclusivement. EN magasin et à l'entrepôt de Douane [illegible] M. PESANT, Agent, No 5 rue Carondelet.

Hôpital de la Rue du Cirque, Nos 132-134, Rue des Remparts, entre Perdido et Poydras. LES malades seront admis à toute heure du jour et de la nuit [illegible].

AVIS. LES soussignés [illegible] MARTIN, AUDIGÉ & CO. P. J. MARTIN, 77 rue du Faubourg St Martin, Paris.

Chemises! Chemises! A VENDRE en drawback. Trente-cinq caisses de chemises blanches et couleurs bonnes pour le marché mexicain. MARTIN, AUDIGÉ & CO.

Changement de Local. PIAGGIO FRÈRES ont transporté leur magasin [illegible] No 9 de la rue Toulouse.

Nattes! Nattes! Nattes! 150 PIECES NATTES, de toutes qualités, 100 RUGS, à vendre aux plus bas prix. DÉSIRÉ BLANCHARD. 28 sept—1m

AVANCES libérales sur consignations de COTON et autres produits, à nos amis à Hambourg, Havre, Liverpool, Bordeaux, Boston, New-York, &c. OSCAR BERCIER & CO. No 40 rue des Magasins. 3 oct—3m PP.

Changement de Bureau. H. [illegible] a transporté son bureau au No 109 de la rue Gravier—magasin de W. Hyllested & Co.

Manufacture d'Habillements DE C. LAZARD, 195, Encoignure Ste-Anne et Vieille-Levée. LE SOUSSIGNÉ offre au public et ses amis de la ville et de la campagne, un grand assortiment de VÊTEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER pour hommes, cadets et enfants, et pour employés d'habitation. Toutes ces marchandises sont confectionnées à son établissement, avec le plus grand soin et seront vendues AUX PRIX LES PLUS REDUITS. On trouvera aussi chez lui un assortiment complet pour hommes [illegible], Mouchoirs, Chaussettes, Chemises de mérinos et de soie, Caleçons, Cravates, Bretelles, Boutons pour chemises, Gants, Chapeaux, Malles, Parapluies, &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs. Un coupeur expérimenté est attaché à l'établissement et les vêtements de commande seront faits dans le plus bref délai et le genre le plus nouveau. C. LAZARD. 2 oct—1m

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 159.....RUE DU CANAL.......159 entre Bourgogne et Remparts. [illegible] toutes les opérations de l'art du Dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 sept—PP

J. A. De HART, DENTISTE. 17......Dauphine......17 Près Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS. E. KABASSE, Chirurgien-Dentiste, Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale. ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE. Il extrait les dents sans douleur—Heures de consultations de 9 h. a. m. à 5 h. p. m.

INJECTIONS ET PILULES DE Dr. RICORD. Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien. Enc. Conti et Bourgogne. 25 aout

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris. Enc. Conti et Bourgogne. 25 aout

LE STEAMER ALHAMBRA. LES consignataires de la cargaison de ce steamer, arrivé de Liverpool, [illegible] J. N. ASHBRIDGE & DECAN, Rue de la Commune. 16 oct—6f

PAPIERS PEINTS. REÇU par le [illegible] du Havre, et à vendre par HENRY HABERT, No 100 rue de Chartres, 12,000 rouleaux papiers peints, 1,000 do bordures, de toutes sortes. —AVIS— Vu la saison déjà avancée et le retard éprouvé, cette belle collection de nouveaux papiers français sera vendue à un grand sacrifice [illegible]. Nota.—Mes PAPIERS français portent invariablement 9 yardes au rouleau. HENRY HABERT, 100 rue de Chartres. Maison d'achat à Paris, No 3 rue d'Hauteville.

Chaudières à Sucre. UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM [illegible] de Liverpool, à vendre par M. A. de LIZARDI, No 25 rue Carondelet.

ENTREPOT DE TAPIS, 18 rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., Importateurs, offrent à bas Prix: TAPIS—Anglais et américains, de toutes espèces [illegible]. NATTES—[illegible] de Chine. STORES—Couvertures de tables et de pianos. DESSUS DE TABLE—Drugget [illegible]. RIDEAUX—Dentelles [illegible]. COUVERTURES DE MEUBLES—[illegible]. CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 25 sept

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky POUR LE 2 OCTOBRE. — CLASSE [illegible]. Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD. Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune. AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries.—Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés [illegible]. 2 sept—1y

PETITION A L'HON SENAT ET L'HON CHAMBRE DES REPRESENTANTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE REUNIS EN CONGRÈS. [illegible]

M. BOCHET. Importeur d'Articles français pour Modes. CHAPEAUX DE PAILLE et tout genre. RUBANS [illegible]. VELOURS [illegible]. FLEURS de Paris grand choix. PLUMES [illegible]. FORMES à Chapeaux le plus grand choix [illegible]. W. BOCHET. No 59, Rue Royale, Nlle-Orléans. NOTA. Le stock est renouvelé chaque semaine. 15 sept—3m

Gustave Barrett de Nazaris. AVOCAT FRANÇAIS, AGENT D'AFFAIRES, 97......Exchange Alley......97. CONSULTATIONS et Examen de titres, Liquidation de Créances, Règlement d'affaires en litige, Recouvrements. Références MM OSCAR BERCIER & CO., AUG COUTURIÉ & Cie, COUTURIÉ & BORDELOIS.

Changement de local. Compagnie d'Assurance du Commerce. LES bureaux de cette Compagnie ont été transportés au No 45 de la rue du Camp, coin Gravier. R. BUCKNER, Président.

A VENDRE: 25 [illegible] CHARBON [illegible], [illegible] balles de MOUSSE No 1, [illegible] balles EXTRA. Par LAURENT & LACASSAGNE.

Brevas "La Intimidad." 15,000 BREVAS de la célèbre marque LA INTIMIDAD [illegible] de première classe [illegible].

ASSOCIATION HOWARD. [illegible] C. CALDWELL, Secrétaire.

Avis. La société existant [illegible] A. BERTEL & CO. est dissoute [illegible] A. BERTEL.

Nouveau magasin d'encan. [illegible]

HOTELS, RESTAURANTS, &c

Restaurant des amis. [illegible] 19 oct—1m

LA DOMINICA. Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets. LUNCH ET REPAS SUR COMMANDE. NOCES &c. Angle Canal et Bourgogne. L. E. GASTINEL. 20 mai—1 an

RESTAURANT FRANÇAIS, 32......RUE ROYALE...... Tenu par Philippe Forget, Successeur de GALPIN. CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de corps, banquets [illegible]. Ph. FORGET.

RESTAURANT COSMOPOLITE. LOUIS CHAPLAIN, propriétaire. No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant ouvert jusqu'à minuit.

Docteur A. Landry, De la Faculté de Médecine de Paris. No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES. Consultations de 1 à 3 heures. 12aout—3m

$25.00 de Récompense. SERONT données pour l'arrestation de l'individu qui [illegible] S. M. WHELPLEY.

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825.] Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR [illegible] LEEDS & Co.

MOULOR & DUMESTRE. IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS, 13, Rue de Chartres, 13.

Dépôt du Sud—Portraits et cadres. [illegible] S. M. WHELPLEY, Editeur et imprimeur. Rue Gasquet, No. 133. 22sept—1m

Charles E. Fortier, Encanteur. Rue Bienville, No. 33. Se charge de la vente de propriétés foncières [illegible].

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC. CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc. Ont constamment en main un assortiment complet [illegible] AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c. Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de grandeurs et qualités [illegible].